



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Report de la date des soldes de janvier 2021

Question écrite n° 34625

Texte de la question

M. Patrick Hetzel alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, sur la nécessité d'un report de la date des soldes à fin janvier 2021. En effet, les organisations représentatives des commerçants indépendants sont unanimes pour le report de la date des soldes d'hiver à la fin du mois de janvier 2021, le mercredi 27 janvier voire le mercredi 20 janvier (date de la troisième étape du déconfinement), en raison du mois de fermeture des commerces dits « non essentiels » en novembre 2020. Les stocks de ces magasins sont au plus hauts et payés depuis des semaines aux fournisseurs. Il est donc vital pour ces commerces de pouvoir vendre au « juste prix », sans réduction de prix, pendant plusieurs semaines d'hiver afin de pouvoir reconstituer de la trésorerie et assumer les charges leur incombant. De plus, le *black friday* ayant été repoussé d'une semaine, il serait logique de décaler les soldes. À titre d'exemple, le report des soldes d'été au 15 juillet 2020 avait été jugé bénéfique par l'ensemble des commerçants indépendants de France. C'est la raison pour laquelle M. le député tient à relayer cette demande légitime des commerçants indépendants et demande au Gouvernement d'écouter les commerçants de proximité, qui représentent un pôle très important au sein de l'univers du commerce, et non uniquement le grand commerce qui a intégré les promotions et les rabais dans son mode de fonctionnement depuis longtemps. Pour rappel, les fédérations du textile et des chausseurs, dont les commerçants sont les plus impactés par les soldes, les organisateurs de salons (*who's next*), des agents professionnels de marques, sont pour un décalage des dates. Les commerçants doivent être fixés au plus vite afin de pouvoir s'organiser. Il serait également urgent d'avoir une vraie réflexion sur l'avenir des soldes, avec une harmonisation au niveau de l'Europe, et plus particulièrement sur les promotions, le prix de référence, etc. Il lui demande ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Après consultation des fédérations de commerçants et des associations de consommateurs, le ministre délégué chargé des petites et moyennes entreprises a annoncé vendredi 4 décembre le report des soldes de janvier 2021 en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19. Initialement prévus du 6 janvier au 2 février, ils sont décalés du 20 janvier au 16 février. À l'instar des soldes d'été ou du Black Friday, ce report a été décidé pour permettre aux commerces de vendre leurs produits sans réduction de prix pendant plusieurs semaines afin de pouvoir reconstituer leur trésorerie après la période de fermeture totale ou partielle.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34625

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Petites et moyennes entreprises](#)

Ministère attributaire : [Petites et moyennes entreprises](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8896

Réponse publiée au JO le : [29 décembre 2020](#), page 9745